Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 19/06/2020

SLO

ID: 026-212600050-20200616-2020_049-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents: 19

En exercice: 19 Qui ont pris part à la délibération: 19

Date de la Convocation : 11/06/2020 Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY-GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET-Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés: Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020- 047: Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire présente la possibilité de prétendre à une aide provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière par l'intermédiaire du Conseil Départemental.

Ainsi, il propose également à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police. Cette aide permettra d'améliorer la sécurité de l'immeuble veille bienveillante « le Courcoussonne » par l'achat de barrières et potelets pour la sécurisation du cheminement piéton notamment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet présenté

<u>DEMANDE</u> à Monsieur le Maire de solliciter les aides maximales au titre des amendes de police par l'intermédiaire des conseillers départementaux du canton de Montélimar II.

Yves COURBIS

Maire

POUR: 19

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0